

les salariés aux conseils d'administration AF et AF/KLM

Jeudi 17 octobre 2024.

Cher(e)s collègues,

Nous souhaitons vous informer des derniers développements concernant la nouvelle taxation envisagée par le gouvernement français. Cette mesure, consisterait en une augmentation de la "Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion" (TSBA). Celle-ci serait incluse, par amendement, dans le Projet de Loi de Finance du gouvernement destiné à combler les caisses de l'état. Elle pourrait avoir des effets particulièrement néfastes pour notre entreprise et nos emplois.

Une menace directe pour Air France

Cette nouvelle taxe, qui représenterait 137 millions d'euros supplémentaires pour notre compagnie, intervient alors que le redressement financier d'Air France n'est pas encore consolidé. Cette taxation réduirait à néant les efforts considérables que nous avons accomplis ensemble pour redresser l'entreprise. Contrairement à d'autres pays comme l'Espagne et l'Italie, où des taxes similaires n'existent pas, cette mesure désavantage clairement le pavillon français. La Suède, pourtant initiatrice en la matière, a infléchi sa politique de taxation de l'aérien.

Un impact sur l'équité concurrentielle

Cela reviendrait à protéger les compagnies à bas coûts et les transporteurs étrangers. Cela fausse encore un peu plus la concurrence et pourrait accentuer les difficultés pour Air France de rivaliser sur le marché. Alors que la part du pavillon français a déjà reculé de 20 % en 20 ans, chaque part de marché perdue ferait encore perdre des emplois directs et indirects en France.

Il est bon également de rappeler que nous avons considérablement investi dans le carburant durable (SAF) afin de réduire notre empreinte carbone. Air France s'est engagée bien au-delà de ses obligations. Comment imaginer un retour en arrière ?

Nos actions en cours

En tant qu'administrateurs salariés, nous avons exprimé notre opposition à cette taxe lors des Conseils d'administrations AF et AF/KLM. Nous jugeons que cette mesure risque de compromettre l'avenir d'Air France et de nos emplois. Nous avons insisté sur la nécessité d'agir auprès des parlementaires pour les sensibiliser aux dangers que cette taxe représente pour notre compagnie.

Nous avons déjà pris contact avec tous les administrateurs salariés AF et AF/KLM, afin de défendre nos intérêts dans une démarche commune et éviter que cette taxe ne soit appliquée dans sa forme actuelle. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour faire entendre raison au gouvernement la voix des salariés.

Cette mesure, si elle était menée à son terme, pourrait compromettre l'avenir d'Air France, de ses emplois, son modèle social et ses capacités d'investissement dans sa stratégie ambitieuse de développement durable.

Nous savons que ces nouvelles peuvent susciter des inquiétudes, mais nous restons déterminés à protéger les intérêts de tous les salariés d'Air France.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et préoccupations.

Vos administrateurs représentants des salariés Air France et Air France/KLM



Didier Dague
didierdague80@gmail.com
Tél : 06.26.15.25.03



Djibril Koïta
djkoitafoaf@hotmail.com
Tél : 06.50.53.91.57

